



210, rue Saint-Martin
75 003 PARIS
<http://survie.org>
01 44 61 03 25
contact@survie.org

Complicité de la France dans le génocide des Tutsi du Rwanda 15 ans d'impunité

En soutenant les auteurs du génocide, les autorités politiques et militaires de notre pays se sont rendues complices de ce crime. Toute la lumière doit être faite sur cet épisode des plus sombres de la politique de la France en Afrique, et les responsables français doivent être jugés.

Le dernier génocide du 20ème siècle

Le génocide des Tutsi au Rwanda a fait entre 800 000 et 1 millions de victimes, hommes, femmes et enfants, massacrés dans des conditions atroces, sous le prétexte d'être Tutsi ou pour s'être opposé à cette extermination.

Organisé et planifié par le régime du président Juvénal Habyarimana allié de la France, ce génocide, crime imprescriptible, a duré 3 mois, du 7 avril à juillet 1994.

Il est le résultat d'une dérive criminelle du régime rwandais confronté à une guerre contre le Front Patriotique Rwandais (FPR), mouvement rebelle en grande majorité composé de descendants d'exilés-Tutsi persécutés et exilés auxquels tout droit au retour dans leur pays d'origine a été refusé. L'attentat (encore non élucidé) du 6 avril contre l'avion du président Habyarimana, a constitué l'évènement décisif pour la prise du pouvoir par les extrémistes du Hutu Power.

Ce génocide, reconnu par la communauté internationale, a bien été planifié et a pu être mis œuvre grâce au silence des grandes puissances mais aussi et surtout au soutien apporté par les autorités françaises aux génocidaires.

Cette allégation, difficile à croire et à concevoir pour les citoyens français, repose pourtant sur de nombreux faits mis au jour par diverses enquêtes.

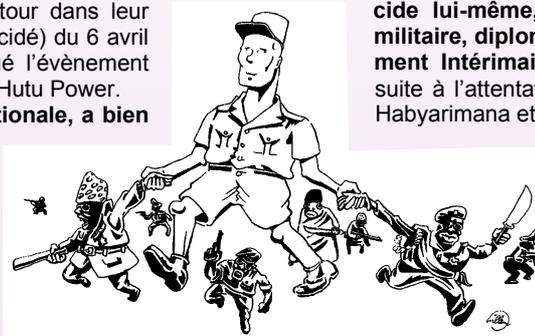
« Dans ces pays là, un génocide ce n'est pas trop important »

Cette formule, prononcée par le président français **François Mitterrand**, l'été 1994, résume à elle seule le mépris et le cynisme de la politique française en Afrique et particulièrement au Rwanda.

En ne venant pas en aide à son allié rwandais, la France risquait de perdre pied dans ce pays et cette région de l'Afrique orientale, en grande majorité anglophone.

Elle apporta donc, avant puis pendant le génocide lui-même, un appui à la fois logistique, militaire, diplomatique et financier au Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), mis en place suite à l'attentat mortel contre l'avion du président Habyarimana et maître d'œuvre du génocide.

Ainsi les intérêts géopolitiques de la France et la fidélité affichée à ses alliés constituaient les priorités de l'engagement français au Rwanda. Le génocide était jugé comme secondaire. Il faut dire que dans ces pays là...



La France savait...

Elle savait tout d'abord, qu'un génocide pouvait survenir au Rwanda. Plusieurs massacres à caractère génocidaire avaient été organisés sous la responsabilité des autorités rwandaises notamment en octobre 1990, entre janvier et mars 1991, mars et août 1992, janvier 1993... Ces tueries s'apparentaient à des répétitions du génocide à venir. Paris fût alerté dès l'automne 1990 par l'Ambassade de France à Kigali du risque d'une extermination des Tutsi. L'existence d'un plan visant à massacrer les Tutsi à grande échelle fût confirmé par la suite par des responsables d'ONG et des diplomates étrangers.

En janvier 1993, Jean Carbonare, alors président de Survie, était intervenu au 20h de France2 pour alerter l'opinion et dénoncer les massacres organisés.

« *Nous pouvons faire quelque chose* », disait-il. La France pouvait arrêter son soutien au régime rwandais et faire pression sur celui-ci pour enrayer son escalade génocidaire.

Mais la France ne fit rien. Au contraire, la poursuite de son aide fût comprise comme un feu vert tacite par les génocidaires pour mettre leur plan à exécution.



Vérité et justice : un enjeu citoyen

Cette implication de la France dans le génocide est niée par la quasi-totalité de la classe politique française.

Pour nombre de citoyens français et notamment pour l'association Survie, elle est l'exemple extrême de la dérive criminelle de la politique de la France en Afrique. D'où la nécessité de faire toute la lumière sur l'ensemble de ces événements, d'interpeller l'opinion, de demander que les responsables français soient jugés pour leurs actes, mais aussi de stigmatiser cet épisode paroxysmique de la Françafrique et de l'absence de contrôle démocratique sur la politique française en Afrique.

Il en va de notre responsabilité de citoyens, pour les victimes du génocide et pour la bonne marche de nos institutions et de notre démocratie.

La « complicité de génocide » en droit. Définition

Le Tribunal Pénal pour le Rwanda (TPIR), chargé de juger les planificateurs et hauts responsables du génocide, définit la complicité de génocide comme suit : « **[U]n accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé ou assisté ou provoqué une ou d'autres personnes à commettre le génocide, sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'Accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de détruire en tout ou en partie le groupe national, ethnique, racial ou religieux, visé comme tel.** » Bagilishema, (Chambre de première instance), 7 juin 2001.

En vertu de la loi du 22 mai 1996 qui donne compétence aux tribunaux français pour appliquer les statuts du TPIR, c'est cette définition de la complicité qui s'applique en droit français. **Les soutiens à la fois matériels et politiques des responsables politiques et militaires français apportés aux génocidaires sont donc bien constitutifs de la complicité de génocide et cela également en droit français.**

A ce titre, les responsables français peuvent être poursuivis, et la justice saisie.

La France a aidé

Libération, 7 avril 2004

Roméo Dallaire, commandant des Casques bleus
«Paris ne pouvait

Soutien militaire

La France a encadré l'armée et la gendarmerie rwandaises

La France a formé massivement les soldats de la dictature rwandaise entre 1990 et 1993, permettant aux effectifs des Forces de l'armée rwandaise (FAR) d'être multipliés par 10 (ils passent de 5 000 à 50 000 hommes). C'est l'armée rwandaise, avec les préfets et l'ensemble de l'appareil d'État qui coordonnera le génocide.

Pendant l'opération *Noroît*, opération militaire officiellement de protection des expatriés français, qui débuta le 4 août 1990, soit 3 jours après l'offensive du FPR, les FAR ne résistèrent pas face au FPR. L'instruction française s'est faite alors jusqu'au front, et les soldats français qui ont commandé, « à la limite de l'engagement direct », selon la mission d'information parlementaire de 1998.

Des militaires français procèdent à des contrôles d'identité visant à identifier les Tutsis accusés de complicité avec le FPR. Des témoins indiquent que des miliciens auraient également été formés par des militaires français.

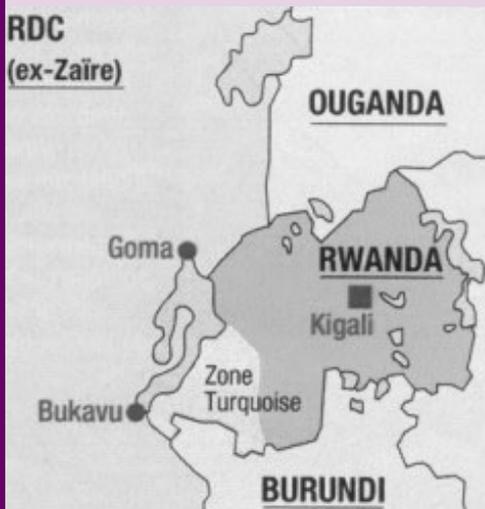
La France a livré des armes

Avant le génocide, la livraison d'armes a été régulière. Après le début du génocide, les livraisons continuent.

Le colonel belge Luc Marchal commandant des casques bleus à Kigali, indiquent que pendant la nuit du 8 au 9 avril 1994, la France livre des munitions à l'armée rwandaise.

Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, reconnaît que les livraisons d'armes ont continué jusqu'à fin mai – le Rwanda est alors sous embargo.

Du 19 avril au 18 juillet 1994, en plein génocide, le lieutenant colonel Kayumba organise 6 livraisons d'armes. Durant cette période, cet officier séjourne 27 jours à Paris où il est reçu à plusieurs reprises par le colonel Huchon, chef de la mission militaire de coopération. Des livraisons d'armes clandestines passent par Goma, dont l'aéroport est contrôlé par la France. Ce canal servira également à réarmer les miliciens dans les camps de réfugiés. La perpétration du génocide n'est pas une raison suffisante pour que la France abandonne ses alliés.



La passivité de soldats français face aux massacres

Lors de l'opération *Amaryllis*, mise en place pour l'évacuation des ressortissants français au tout début du génocide, l'amiral Lanxade donne l'ordre de ne pas intervenir pour faire cesser les massacres.

Pendant l'opération *Turquoise*, dirigée par la France sous mandat de l'ONU en vue de protéger la population rwandaise, les actes de génocide se sont au contraire poursuivis dans la zone sous contrôle français, sans que les forces génocidaires, FAR, gendarmerie, ou Interahamwe (milice génocidaire) ne soient désarmées.

D'après le journaliste Patrick de St-Exupéry accompagnant des soldats français sur la colline de Biseseo en juin 1994, ceux-ci aurait reçu l'ordre de ne pas secourir les rescapés tutsi qu'ils venaient de découvrir. Ils n'interviendront que 3 jours plus tard, laissant dans ce laps de temps les rescapés seuls face aux attaques redoublées des miliciens.

La France a exfiltré et protégé des génocidaires

Dès les premières heures du génocide, Paris évacue des extrémistes hutu dont Agathe Habyarimana, la femme du président décédé dans l'attentat du 6 avril 1994.

Lors de l'opération *Turquoise*, les soldats français n'arrêtent aucun génocidaire rwandais, mais au contraire les aident à passer au Zaïre. **A la fin du génocide, la France fait évacuer le colonel Bagozora, le cerveau du génocide, 1^{er} officier rwandais formé par l'École militaire française à Paris.**

Soutien idéologique

La théorie de la guerre révolutionnaire

A partir de 1974, avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence, la coopération et la présence française s'intensifient. Des militaires vont donner des cours théoriques à leurs homologues rwandais, basés sur la doctrine militaire dite de la guerre antisubversive. Cette théorie a été formalisée pendant la guerre d'Indochine et appliqué en Algérie. **Puis ce savoir-faire de l'armée française a été exporté partout dans le monde, dont au**

Rwanda, où les génocidaires mirent en pratique les hiérarchies politico-militaires parallèles, la guerre et les actions psychologiques et le quadrillage administratif et militaire des populations.

Quelques dates

1931	1959	1962	1973	1975	1990	1993
Mention de l'ethnie sur les pièces d'identité	Massacre de la Toussaint rwandaise	-Indépendance du Rwanda -Accord de coopération économique France/Rwanda	Coup d'état d'Habyarimana	Accord de gendarmerie France/Rwanda	1 ^{er} octobre : Offensive du FPR 4 octobre : Opération <i>Noroît</i>	Accord de paix d'Arusha

Les créanciers des génocidaires

De 1990 à 1994, l'État rwandais a contracté une dette massivement. L'argent a été utilisé principalement à l'achat d'équipement qui servira à financer 50% des recettes de l'État y compris les dépenses sociales s'effondrées pendant le génocide. Les extorsions de garantie de l'État français - notamment les médias de banques étrangères - ont atteint soit 4,5 millions € en juin 1994. Entre 1992 et 1994, le Rwanda a payé grâce au détournement de fonds occidentaux, notamment l'Union européenne. Après le génocide, la Banque mondiale a remboursé la dette de leurs débiteurs pour acheter

Soutien diplomatique

La France soutient le GIR (Groupe Interarmées) qualifié de génocide par l'ONU en 1994, et au retardement de la mise en œuvre datant du 17 mai 1994.

Le 27 avril 1994, le ministre des Affaires étrangères a reçu officiellement au Quai d'Orsay Édouard Balladur et à l'Élysée par Jacques Chirac François Mitterrand.

Le 9 mai 1994, le n°2 des FAR, le général Huchon pour lui-même et son matériel de communication. Loin de la nécessité d'améliorer l'image des militaires, il puisse accroître son aide.

- 6 avril 1994 : Attentat contre l'aviation rwandaise
- 6 avril 1994 : Coup d'État du Hutu
- 7 avril 1994 : Début du génocide
- 8 avril 1994 : Opération *Amaryllis*
- 17 mai 1994 : Résolution de l'ONU au Rwanda
- 22 juin-22 août 1994 : Opération *Turquoise*
- 28 juin 1994 : L'enquête de l'ONU
- 4 juillet 1994 : Prise de Kigali par les FAR
- 8 novembre 1994 : Création par

LA COMPLICITÉ FRANÇAISE

Les bleus au Rwanda en 1994, s'explique :
« plaider l'ignorance »

La France continue de nier

Soutien financier

Rwandais s'engagent servira d'armes et au génocide.

ont été consacrés en 1992, pendant que les Rwandais ont été sous les plans d'ajustement structurel de la Banque Mondiale.

Les extrémistes continuent de se financer avec la France, notamment pour l'achat d'armes - par l'intermédiaire de sociétés, y compris françaises (30 millions FF par an pour la BNP, à une époque où le ministre de la Défense était Jacques Foccart).

La France a importé 500 000 machettes chinoises, et a financé l'aide des grands bailleurs de fonds internationaux, dont l'Union Européenne.

La Banque Mondiale a fait pression pour que le Rwanda ne soit pas contracté par les génocidaires auprès des fournisseurs d'armes.

Une influence française à l'ONU décisive

Au début du génocide, le gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui va encadrer le génocide, se constitue à l'ambassade de France.

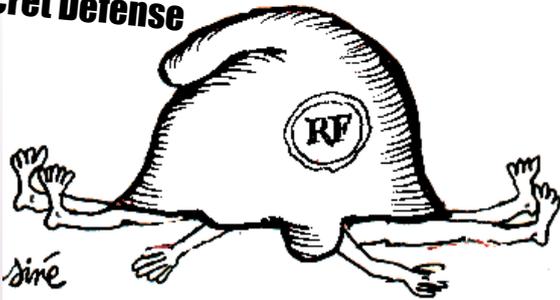
La France a voté à l'ONU et participe au retardement de la décision de l'ONU, qui ne se prononcera que le 28 juin 1994, en place d'un embargo sur les armes.

Le ministre des Affaires étrangères du GIR - lequel est en fait le leader du parti extrémiste CDR sont dirigés par l'Orsay par Alain Juppé, à Matignon par Bruno Delaye, conseiller Afrique de France.

Le lieutenant colonel Rwabalinda, rencontre à Kigali pour lui demander un soutien en munition et en fin de compte de le lui refuser, Huchon insiste sur la nécessité de diriger les Rwandais, pour que la France

Les éléments couverts par le Secret Défense

Des documents communiqués à la mission d'information parlementaire de 1998 n'ont pas été rendus publics, pas plus que les archives de la présidence de la République sous François Mitterrand. En 2007 au TPIR, le colonel de St-Quentin intervient pour la défense de Bagosora. A l'exigence de la France, l'audition s'est faite à huis clos et des fonctionnaires français étaient présents pour éventuellement récuser certaines questions. On peut légitimement se demander si le Secret Défense ne sert pas qu'à protéger des décideurs français face à la justice.



Les diversions révisionnistes

Certains responsables politiques, chercheurs ou journalistes nient la responsabilité de la France dans le génocide. Plusieurs affirmations soutiennent cet argumentaire :

- L'accusation de « double génocide » consiste à mettre sur le même plan les crimes commis par le FPR au Rwanda et en République Démocratique du Congo (qui n'ont pas de caractère génocidaire) avec le génocide des Tutsi. Cette hypothèse permet de relativiser le rôle de la France.
- L'attentat du 6 avril 1994 serait la cause du génocide. Les Rwandais anti-Tutsi fous de colère après l'assassinat de leur président, auraient réagi spontanément en se vengeant sur les Tutsi de l'intérieur du pays. Cette idée permet de disculper l'instruction dispensée par les militaires français aux militaires rwandais. Or, le génocide avait été planifié bien avant l'attentat.
- Le FPR aurait commis l'attentat, il serait donc responsable du génocide et aurait sacrifié les Tutsi de l'intérieur pour s'emparer du pouvoir au Rwanda. Cette thèse repose sur une enquête du juge anti-terroriste français JL Bruguière, qui se fonde sur des éléments matériels déjà réfutés par la mission d'information parlementaire de 1998 et sur des témoignages contestables d'anciens membres du FPR. Le seul témoin direct de l'attentat s'est rétracté en novembre 2008.

Les députés français ont réalisé une mission d'information (MIP) en 1998 sur le rôle de la France au Rwanda, et non une commission d'enquête parlementaire qui elle, aurait obligé les témoins à se présenter à la barre.

Si les conclusions « médiatiques » formulées par Paul Quilès ont été de dédouaner la France, la lecture du rapport et des annexes montrent que la mission, malgré un ton peu incisif, a néanmoins ouvert beaucoup de portes sans toutefois aller au bout des investigations.

Les principales recommandations formulées par les députés (contrôle parlementaire des opérations extérieures, révision des accords de défense avec implication du parlement), pourtant essentielles, n'ont à ce jour toujours pas été mise en place.

LA MISSION D'INFORMATION PARLEMENTAIRE DE 1998 : UN TRAVAIL À POURSUIVRE

Une justice ralentie par les autorités politiques

Les actions en justice concernent soit des Rwandais présent en France soupçonnés de génocide, soit des militaires français ayant servi au Rwanda. La France est une terre d'asile pour les présumés génocidaires, où ils ne sont pas poursuivis avec diligence par l'État français. Dans l'affaire du prêtre Munyeshyaka accusé de complicité de génocide, la France a été condamnée par la Cour Européenne de Justice pour lenteur de la procédure. Dans ce cas comme dans d'autres, l'Église catholique protège de présumés génocidaires. Toutefois depuis 2007, les procédures judiciaires initiées par des Rwandais et des ONG dont Survie commencent enfin à suivre un cours normal.

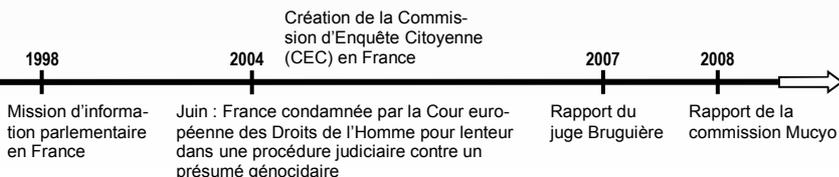
Des militaires français sont accusés devant, le Tribunal aux Armées de Paris, de « complicité de génocide et crimes contre l'humanité » commis lors de l'opération Turquoise.

Le ministère de la Défense a fait pression en vain sur la juge d'instruction pour qu'elle ne se rende pas au Rwanda. Il a ensuite contesté la validité des plaintes qui ont été néanmoins déclarées recevables.

Bibliographie

- ASSEMBLEE NATIONALE, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Rapport d'information n°1271, 1998
- DES FORGES Alison, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Human Rights Watch/FIDH, Karthala, 1999
- GOUTEUX Jean-Paul, *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, L'esprit frappeur, 2002
- LA PRADELLE (de) Gérard, *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Les Arènes, 2005
- PRUNIER Gérard, *Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide*, Dagorno, 1997
- SAINT-EXUPÉRY (de) Patrick, *L'Inavouable*, Les Arènes, 2004
- VERSCHAVE François-Xavier et CORET Laure (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne*, Karthala, 2005

Pour aller plus loin...
www.survie.org
<http://cec.rwanda.free.fr>



Agir en faveur de la Vérité et de la Justice

Réformer en profondeur la politique de la France en Afrique

Nous, citoyens français, exigeons :

Pour connaître toute la vérité

- ◆ L'instauration d'une **Commission d'Enquête Parlementaire** sur le rôle de la France et des dirigeants français au Rwanda, chargée d'identifier les responsabilités de chacun
- ◆ **La levée du Secret Défense** qui sert le plus souvent à protéger des individus et à leur assurer une impunité, plutôt qu'à protéger les « intérêts supérieurs de la France »

Pour rendre la justice

- ◆ Un renforcement des poursuites par la justice française des **présumés génocidaires présents en France**
- ◆ **La non immixtion des autorités politiques dans les travaux de la justice française**
- ◆ Définir les responsabilités individuels **des décideurs, aussi bien politiques que militaires**, qui doivent répondre devant la justice française
- ◆ Une collaboration accrue des autorités françaises avec la **Cour Pénale Internationale (CPI)**
- ◆ Le vote d'une loi d'adaptation en droit français du statut de la **CPI** incluant **l'imprescriptibilité des crimes de guerre** et instaurant une **compétence universelle des tribunaux français** pour tous les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, sans limitations géographiques

Pour rénover la politique de la France en Afrique et démocratiser le fonctionnement de nos institutions

- ◆ L'instauration d'un **contrôle parlementaire** permanent et effectif sur toutes les **interventions militaires** extérieures, sur les contrats de ventes ou de fournitures d'**équipements militaires ou de police** de fabrication française ainsi que sur la renégociation et la publication des **accords de défense et de coopération militaire**
- ◆ **La fin de la cellule africaine de l'Élysée** et du domaine réservé, les relations avec les pays d'Afrique devant être gérées normalement, comme tout pays, par le ministère des Affaires étrangères
- ◆ L'élaboration d'une **nouvelle politique de coopération** fondée sur la lutte contre la pauvreté, la défense des droits humains et l'accès de tous aux biens publics
- ◆ L'intégration, dans les programmes européens d'appui à la bonne gouvernance, de **projets d'appui aux processus électoraux**
- ◆ L'octroi d'une **Aide Publique au Développement** sous des formes garantissant totalement la **finalité de cette aide**
- ◆ La **suspension de la coopération** dans les secteurs régaliens avec les pays qui bafouent les droits humains ou ne procèdent pas d'une élection démocratique
- ◆ La suppression des **missions d'observation électorale de la France** dans les pays africains, hors mandat international
- ◆ La restitution par la France et par les États européens des **biens mal acquis** par les dictateurs aux pays spoliés
- ◆ Remise aux Commissions des Affaires étrangères du Sénat et de l'Assemblée nationale, par le ministère des Affaires étrangères, d'un **rapport annuel sur la coopération française** en matière culturelle, technique et budgétaire



Mobilisons-nous ! Soutenez Survie !

Afin d'exprimer votre désaccord envers les collusions de la France avec les pires dictatures et promouvoir le respect de la démocratie, du droit à l'autodétermination des peuples et des biens publics en France comme dans le monde, rejoignez les 1600 adhérents de l'association et l'un de nos 24 groupes locaux et encouragez une information indépendante, critique et alternative.

Vous pouvez apporter un soutien financier aux campagnes de l'association car Survie fonctionne grâce aux cotisations de ses membres, aux dons et subventions de particuliers ou de fondations, ainsi qu'aux droits d'auteurs et recettes des ventes de ses publications. Elle ne bénéficie d'aucune subvention des pouvoirs publics et refuse tout don de parti politique, d'églises ou de syndicat pour garantir son indépendance.

Pour nous rejoindre :
contact@survie.org

Visitez notre site :
<http://survie.org>



BULLETIN DE SOUTIEN

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : E-Mail :

Je soutiens financièrement SURVIE, en versant : euros

J'adhère à SURVIE, en versant une cotisation à partir de 52 euros (ou cotisation réduite : 15 euros) soit : euros.

Les contributions ouvrent droit à un reçu pour réduction fiscale (66%)(Ainsi un don de 50 euros, par exemple, si je suis imposable, ne me revient qu'à 17 € après déduction fiscale)

Je m'abonne à Billets d'Afrique et d'ailleurs (25 euros pour la France, 30 euros pour l'étranger).

Je souhaite être tenu au courant de vos initiatives, et participer à vos campagnes

Modalités de paiement : chèque bancaire ou postal à l'ordre de SURVIE, ou virement postal (CCP 500.52K Paris)

SURVIE • 210 RUE ST MARTIN 75003 PARIS • TÉL. 33 (0)1.44.61.03.25 • FAX : 33 (0)1.44.61.03.20 • contact@survie.org